



## Rattachement fiscal d'un enfant hors mariage...

Par **rod66**, le **18/01/2008** à **18:19**

Bonjour a tous.  
j'expose mon cas.

Je suis papa depuis peu d'un petit garçon.  
Père légitime et naturel,j'ai déclaré l'enfant en mairie.  
Ma copine,sa mère donc et moi ne vivons pas ensemble et ne voulons PAS vivre ensemble.  
Nous avons chacun notre appartement.  
Nous nous voyons souvent pour le petit,je vais chez elle,elle vient chez moi.  
Nous n'avons donc aucune situation légitime(pas marié,ni pacsé,ni concubinage déclaré,rien).  
Elle a aussi un petit garçon de 8 ans issu d'une première union.  
Elle est sans activité professionnelle depuis 8 mois.  
De la CAF,elle touche donc l'API pour son premier enfant et le notre(environ 700E)  
Elle n'a pas d'autres revenus que cette allocation de la CAF(API).Elle veut élever ses enfants pour le moment,et désire retravailler plus tard.

Moi,le père, je suis fonctionnaire d'état,gagne 1800E/mois et paye un maximum d'impôts sur le revenu,puisque statut de célibataire.

[s]Ma question:[/s]

Puis-je me rattacher mon enfant fiscalement ?

Qu'il apparaisse "enfant a charge:1" sur ma feuille de paie?(et ainsi bénéficié de la demi part d'impôts...)

C'est a dire en avoir la charge en gros (bien que celui ci soit 50 pour cent du temps chez sa

mère et cinquante pour cent du temps chez moi.)

Dois- t -il être rattacher seulement a sa mère fiscalement?  
>puisque bénéficiaire des prestations de la CAF(API).

Merci pour vos éventuelles réponses.